



**SBLV. USPF. USDCR.**

Schweizerischer Bäuerinnen- und Landfrauenverband  
Union suisse des paysannes et des femmes rurales  
Unione svizzera delle donne contadine e rurali



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF du 24.09.2025

## Amélioration pour les conjointes et conjoints dans l'agriculture

**Le Parlement adopte une modification de la loi fédérale sur l'agriculture. Il pose ainsi la base de nouvelles conditions pour l'octroi d'améliorations structurelles individuelles : un conseil commun du couple et la rémunération de la conjointe, du conjoint, de la ou du partenaire enregistré dans le but de prévenir les conséquences négatives d'un divorce ou d'une dissolution du partenariat enregistré.**

L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil des Etats. En adoptant à l'unanimité une modification de la loi fédérale sur l'agriculture, il confirme ainsi la décision du Conseil national du 4 juin 2025 et met ainsi fin à un processus de plusieurs années.

La modification adoptée par le Parlement met en application une motion de 2019 et pose la base de nouvelles conditions pour l'octroi d'améliorations structurelles individuelles. Le but est de protéger la conjointe, le conjoint, la ou le partenaire enregistré d'un exploitant ou d'une exploitante agricole contre les conséquences négatives d'un divorce ou d'une dissolution du partenariat enregistré. L'exigence d'un conseil commun du couple et d'une rémunération des conjoints ou des partenaires enregistrés pour l'octroi d'améliorations structurelles individuelles aura des effets positifs en particulier pour les femmes dans l'agriculture. Un conseil commun mène à une analyse spécialisée du régime matrimonial, de la collaboration, ainsi que de leurs effets et permet de mettre en place les mesures adéquates pour éviter ou réduire les conséquences négatives, notamment en cas de séparation. La rémunération en fait partie.

Les divorces sont fréquents dans l'agriculture et leurs conséquences négatives majeures touchent principalement les femmes. Cette solution pragmatique avait été proposée conjointement par l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF et l'Union suisse des paysans USP. C'est un nouveau succès pour l'USPF, ses membres et pour l'amélioration de la situation des femmes dans l'agriculture.

### Pour plus d'informations :

Anne Challandes, présidente, [challandes@landfrauen.ch](mailto:challandes@landfrauen.ch), tél. 079 396 30 04

### A propos :

**Ensemble.** Nous sommes le réseau des femmes de l'espace rural. Nous donnons une voix à près de 50'000 paysannes et femmes rurales de tous les cantons et régions linguistiques.

**Compétentes.** Nous nous engageons pour une formation attractive de la paysanne / responsable de ménage agricole, nous encourageons les femmes de l'espace rural et favorisons les compétences en matière d'alimentation, d'économie familiale et de gestion du quotidien.

**Engagées.** Depuis 1932, nous nous engageons en faveur de la position professionnelle, économique et sociale des paysannes et des femmes de l'espace rural.

[www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch)



Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF.

Laurstrasse 6 . 5200 Brougg . 056 441 12 63 . [info@landfrauen.ch](mailto:info@landfrauen.ch) . [www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch)



[@paysannes.ch](https://www.facebook.com/paysannes.ch)  
[@landfrauen.ch](https://www.instagram.com/landfrauen.ch)